

Redoublements: pas de généralisation des sanctions décidées dans le Calvados

(AFP) – Il y a 7 heures

PARIS — La décision prise par le Calvados de sanctionner les collèges qui ont beaucoup de redoublants "n'a pas vocation à être généralisée", a assuré jeudi le ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, tout en se disant favorable à une réflexion sur la réduction des redoublements.

L'initiative du Calvados d'attribuer moins d'heures d'enseignement pour la rentrée 2011 aux collèges comptant beaucoup de redoublants "n'a pas vocation à être généralisée", a-t-il déclaré sur France 2.

Ce système dit de "bonus-malus" consiste à retirer jusqu'à 10 heures de cours par semaine aux collèges qui ont plus de redoublants et à en donner jusqu'à 6 de plus à ceux qui ont peu ou pas de redoublants.

"C'est une mesure prise par l'inspection d'académie du Calvados mais dans le cadre d'une politique qui vise à réduire le nombre de redoublements", a ajouté M. Chatel.

"Je pense que c'est une bonne chose que nous réfléchissions à réduire le nombre de redoublements", a-t-il commenté. "Le système qui a consisté à faire du redoublement la solution par rapport aux difficultés scolaires n'a pas porté ses fruits. Je crois plutôt à un soutien scolaire, à un accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité", a-t-il expliqué.

Interrogé sur une récente note du Centre d'analyse stratégique (CAS), une institution placée auprès du Premier ministre, selon laquelle la France a le taux d'encadrement (nombre d'enseignants pour 100 élèves-étudiants) le plus faible de l'OCDE, M. Chatel a rejeté ces conclusions.

"Je conteste cette analyse et cette étude parce que ça ne veut absolument rien dire de comparer l'encadrement à la maternelle et à l'université et d'avoir une moyenne globale", a-t-il dit.

Selon cette étude du CAS, la France présente le taux d'encadrement le plus faible, tous niveaux et tous établissements confondus (publics et privés) avec seulement 6,1 enseignants pour 100 élèves-étudiants contrairement à des pays comme la Suède, la Grèce ou le Portugal où le taux d'encadrement dépasse neuf enseignants.

Copyright © 2011 AFP. Tous droits réservés